

Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Le **DIX-HUIT FEVRIER**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **3 février 2025**

Etaient présents : Michel GOUGET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Brigitte SECOND.

Membres absents excusés : Bernard BOUCHET, Michel SECOND, Abderrahman YAACOULI.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

CCAS – 2025-01

Solidarité avec la population de Mayotte – Versement d'un don.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, par un don d'un montant de 500 € qui sera versé à la Fédération Nationale de la Protection Civile, Tour Essor, 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN.

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

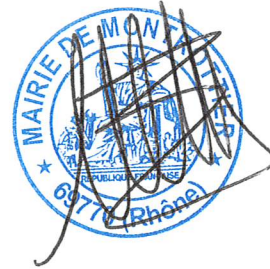
- **APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte par le versement d'un don de 500 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile, Tour Essor, 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN,
- **CHARGE** Monsieur le Président de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250218-DECCAS-2025-01-DE
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Président,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lydie Laurent', written over the printed name.

Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20250218-DECCAS-2025-01-DE
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025